



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 924-25 AUTORISANT LA MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-CÉSAIRE

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 2 octobre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 924-25 autorisant la modification de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Césaire.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 3 octobre 2025.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Brigitte Vachon